



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021**

Date de la convocation :
07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

Excusé : M. Serge HERMANT.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Vote du Budget Formation des élus et renouvellement de la convention d'adhésion avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants – année 2021-2022

Vu l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal ont le droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Le Conseil Municipal détermine à cette occasion les orientations et les crédits ouverts à ce titre, étant entendu que l'article comptable 6535 ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture des crédits à hauteur de 11 500€ affectés à l'article comptable 6535 du chapitre 65 au Budget Primitif 2021.

Depuis 2003, une convention est établie avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants (F.E.C.I.) pour la formation des élus, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention du 1^{er} Mai 2021 au 30 Avril 2022 pour un montant forfaitaire annuel de 2 200 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre ; 0 abstention).

Autorise le renouvellement de la convention avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants (F.E.C.I.) pour un montant de 2 200€ du 1^{er} Mai 2021 au 30 avril 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

2021/14.06/22

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 062-216205633-20210614-2021_14_06_22-DE